



# Bulletin Municipal d'Information AMPUS



**Janvier 2013 — n° 15**

**Bonne Année 2013 !!!**

Chers administrés,

L'année 2012 devait être l'année du changement ; nous avons changé de Président, de couleur à l'assemblée nationale et au sénat... et après ? Les effets de la crise sont toujours là, plus ou moins masqués pour les plus pauvres qui survivent avec les aides sociales, indolores pour les plus riches qui vont dépenser leur argent ailleurs, terribles pour la classe moyenne laborieuse qui voit son pouvoir d'achat devenir peau de chagrin, dramatiques pour les entreprises qui ne peuvent plus faire face à leurs obligations et qui, malheureusement, sont de plus en plus nombreuses à faire faillite.

On comprend que la politique n'est plus Nationale mais Européenne pour ne pas dire Mondiale. La marge de manœuvre de nos dirigeants est réduite à néant car ils n'ont plus autorité sur la monnaie donc sur la politique économique.

Les mesures engagées par le gouvernement semblent bien dérisoires en rapport des enjeux liés au redressement de notre pays ; surtout que ces mesures ne seront appliquées qu'en 2014 !!! J'espère, avec cependant quelques inquiétudes, qu'il ne sera pas trop tard.

Ces mesures vont frapper de plein fouet les collectivités territoriales puisqu'il est prévu que les 10 milliards d'euros d'économie à réaliser sur les dépenses de l'Etat le seront en fait sur le dos des communes, probablement en réduisant la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est versée annuellement aux Mairies.

Le budget primitif que nous élaborerons en mars 2013 tiendra évidemment compte de cette réduction des recettes.

Pour 2012, tous les travaux prévus au budget sont réalisés :

Réfection de l'Allée des Mûriers (Eglisonne).

Remplacement des fenêtres à la Mairie, à l'école, à la salle du yoga et au local communal Grand Rue.

Extension du columbarium.

Extension du jeu des enfants.

La réception définitive des tennis et du Club house se fera au printemps 2013.

Penser à la famille est une mission essentielle de la commune. Malgré un contexte budgétaire difficile, non seulement nous maintenons les garderies péri-scolaires le matin et le soir à l'école, mais nous augmentons les heures d'accueil de l'atelier du Mercredi ; cette garderie péri-scolaire est dorénavant ouverte toute la journée. Les enfants de 3 à 15 ans sont accueillis au Centre de Loisirs durant les vacances de Pâques et d'été.

Enfin je souhaite remercier l'Association les Darnaguettes, conduite par Mme Gisèle Borio, qui a offert aux enfants (et aux parents) une journée « marché de Noël » exceptionnelle.

En ce début d'année, mes pensées vont en priorité aux personnes qui souffrent et je souhaite que 2013 leur apporte l'espoir d'une santé et d'une vie meilleure.

A vous tous je souhaite une excellente année 2013 !!!

Avec tout mon dévouement.  
Le Maire : Patrick VIGNAL

## MARCHE DE NOËL A AMPUS

Le Marché de Noël a eu lieu le samedi 8 décembre 2012, Place de la Mairie. Cette festivité hivernale a été organisée par l'association "Les Darnaguettes" avec l'aide de la « Récré du Mardi » et de l'association « les Razmoquettes ».



De nombreux stands bien achalandés attiraient les regards des visiteurs qui ont été émerveillés par un circuit de crèches mises en exposition par les habitants dans les rues du village et aussi une projection de vidéos relatant les principales festivités passées du village.

En fin de matinée, les enfants ont décoré le grand sapin puis ils ont eu la surprise de voir le Père Noël arriver en calèche pour leur distribuer, dans la joie, des cornets de surprises pendant que les parents se

réchauffaient en prenant un vin chaud accompagné de ganses.

Les enfants ont bénéficié de jeux, de balades à dos d'ânes et en calèche, d'un lâcher de ballons, d'un magnifique spectacle de magie et d'un goûter.

Une belle journée qui n'aurait pas été possible sans la participation de bénévoles, des associations, des commerçants et des sponsors que la municipalité remercie.

## AVIS AUX ABONNES SFR

Suite à l'interruption de la couverture du réseau SFR mobile sur le territoire de la commune d'Ampus, une réunion d'information se tiendra en Mairie dans la salle du conseil municipal le :

**VENDREDI 25 JANVIER 2013 à 18 heures.**

## DIVAGATION DES CHIENS

Trop de chiens errent sur la commune sans être sous la vigilance de leur maître.

Une fois de plus, il est demandé aux propriétaires de s'occuper de leurs amis à quatre pattes, de ne pas les laisser divaguer et de ramasser leurs déjections sur la voie publique. C'est une question de civisme !



## ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

A la demande des familles, la commune a organisé en partenariat avec la Fédération des Œuvres



Laïques du Var un accueil de loisirs ouvert tous les mercredis en période scolaire. Il s'adresse aux enfants de la commune âgés de 3 à 15 ans.

Le centre de loisirs est installé dans les locaux de l'école. Il est ouvert tous les mercredis (hors vacances scolaires) depuis le 12 septembre 2012, de 8h00 à 17h30.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie et au centre.

Les inscriptions et les annulations doivent être

faites au plus tard le lundi pour le mercredi.

## ACCUEIL DE LOISIRS - ANNEE 2013

Pour la sixième année, la commune souhaite organiser en partenariat avec la commune de Montferrat et la Fédération des Œuvres Laïques du Var un accueil de loisirs éducatifs pour les enfants âgés de 3 à 15 ans.

Le centre sera ouvert cette année à l'école d'Ampus pour les périodes suivantes :

- du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2013
- du lundi 5 août au vendredi 23 août 2013

Il sera ouvert dans les locaux de Montferrat pour la période du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2013.

Un transport collectif sera mis en place afin d'accompagner les enfants au centre de Montferrat. Les dossiers d'inscription seront disponibles à l'accueil de la Mairie d'Ampus.

## ETAT CIVIL

### Naissances :

- Laura et Mathilde SCIANDRA : le 23 septembre 2012 à Draguignan de Bastien SCIANDRA et Rachel SANTAMARIA
- Matisse MARTIN MARY : le 18 octobre 2012 à Draguignan de Jean-Michel MARTIN et Maryline MARY

### Mariages :

- Mohamed BARKOUKI et Ingrid ROUSSEL le 13 octobre 2012
- Serge DURANTEL et Catherine GARRO le 15 décembre 2012

### Décès :

- Moïra KIRSOPP veuve MONEY le 22 octobre 2012 à Ampus
- Nicole OLIVIER le 26 octobre 2012 à Draguignan

## PETIT RAPPEL : EMPLOI DU FEU

Attention du 1<sup>er</sup> février au 31 mars : autorisation de brûler sous certaines conditions avec déclaration préalable en Mairie. (Arrêté préfectoral du 05/04/2004)

### RÈGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 5 avril 2004 (extrait)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)		INTERDIT					TOLÉRÉ	TOLÉRÉ	Les jours de vent de plus de 40 km/h	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	POSSIBLE*	INTERDIT	
	Jeter des objets en ignition	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	POSSIBLE*	INTERDIT	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m et sur les voies traversant ces espaces	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	POSSIBLE*	INTERDIT	
	Incinérer des végétaux coupés ou des petits végétaux sur pied	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ	POSSIBLE*	INTERDIT	
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	Mêmes terrains	INTERDIT							POSSIBLE*	INTERDIT
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT							POSSIBLE*	INTERDIT

☛ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition

☛ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur

☛ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention de 135 € minimum (art. R 322-5 du code forestier)

**POSSIBLE\***

sous réserve de respecter les consignes de sécurité suivantes :

vent inférieur à 40 km/h, pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratisée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant

**informations complémentaires et imprimés sur le site internet [www.cdig-var.org](http://www.cdig-var.org)**